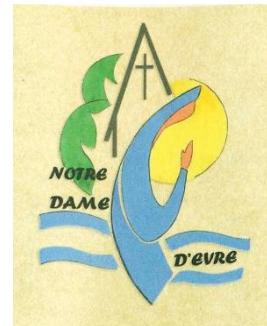


**« Ensemble continuons à donner
des couleurs à la Chapelle-Mont-de vie ! »**



Bon de souscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune déléguée :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Mail :

Je veux aider bénévolement dans les travaux d'embellissement

Je fais un don pour rénover et embellir la chapelle Mont-de-Vie :

en espèces par chèque à l'ordre de « Paroisse Notre Dame d'Èvre »

le montant est :

20 €

50 €

100 €

150 €

autre : €

Si j'ai fait un chèque, je demande un reçu fiscal

Merci de mettre ce bon de souscription et votre don sous enveloppe, et, de le déposer dans la boite aux lettres du centre pastoral ou dans celle de votre relais, ou sinon adresser l'ensemble par voie postale à l'adresse suivante :

Paroisse Notre-Dame d'Èvre

5 rue Mont-de-Vie

Beaupréau

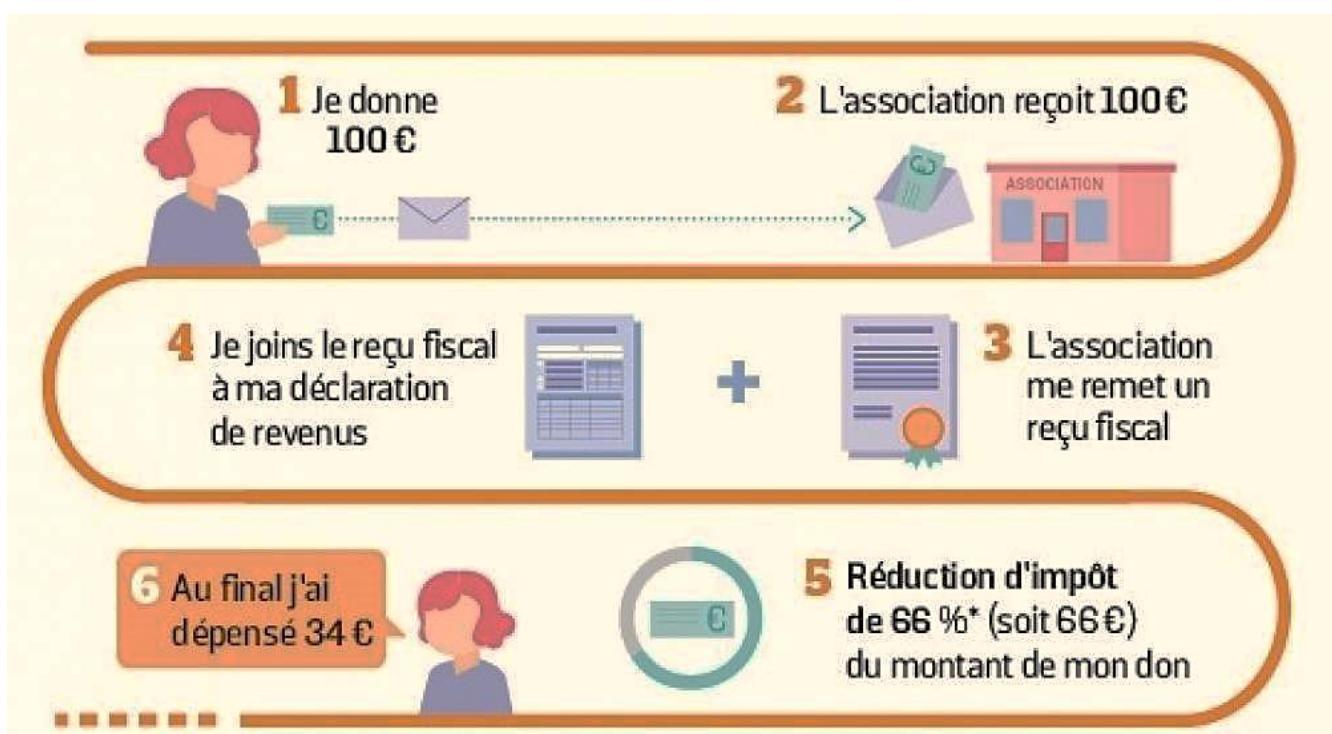
49600 Beaupréau-En-Mauges

MERCI de votre aide !

Comment fonctionne le reçu fiscal ?

Les personnes imposables peuvent obtenir une déduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant donné.

Le don doit être réalisé avant le 31 décembre 2025 et devra être déclaré au printemps 2026 sur la déclaration d'impôt annuelle.



Attention : si votre don dépasse 20 % du revenu net imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Les sociétés bénéficient aussi d'une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant donné, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel ou 20 000 € pour les PME et TPE.

Retrouvez l'appel aux dons et le bon de souscription sur le site de la paroisse :
<https://notredamedeuvre.diocese49.org/>

Parlez-en autour de vous, merci !